

  
MAIRE DE VÉNISSIEUX  
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Préfecture du Rhône  
Madame Emmanuelle DUBEE  
Préfète déléguée pour la défense et la  
sécurité  
18 rue de Bonnel  
69419 LYON Cedex

Le 9 janvier 2020

N/Réf. : GR/NL/12/2020

Madame la Préfète,

Depuis un mois, des évènements graves sur fond de trafics de stupéfiants se sont déroulés à Vénissieux : deux homicides (11 et 25 décembre), des coups de feu sur la voie publique (22 décembre) et une personne blessée par balles (5 janvier). Force est de constater qu'il y a une recrudescence inquiétante des actes violents dans notre ville qui alimente le sentiment d'insécurité des habitants des quartiers concernés, notamment celui de Barel / Charréard.

La sécurité intérieure et l'ordre public sont des compétences régaliennes de l'État. Je mesure chaque jour la qualité du travail et l'investissement des fonctionnaires de police du commissariat de Vénissieux, parfois renforcés par d'autres unités spécialisées (police judiciaire, motards, CRS...). Dès la mise en place de la police de sécurité du quotidien, j'ai demandé et obtenu que Vénissieux, qui figurait déjà en zone de sécurité prioritaire, soit désignée en quartier de reconquête républicaine. Les moyens alloués, notamment en termes d'effectifs, ont permis d'obtenir rapidement des résultats probants en matière de lutte contre l'économie souterraine.

Ayant le sens des responsabilités, je sais qu'il n'y a aucune compétence qui ne soit le fait de l'État seul ou des collectivités seules. Le rôle des collectivités en matière de sécurité est également important et complémentaire. A ce titre, j'ai engagé récemment d'importants effectifs de la police municipale pour la nuit de la Saint Sylvestre. Le centre de supervision urbain (CSU) de la ville qui fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 se révèle un outil indispensable et largement exploité par les policiers nationaux. La qualité de la collaboration et la complémentarité des forces sur le ressort de la ville doit être souligné.

D'autres partenaires publics et privés (bailleurs, régies de copropriété, Keolis, etc.) sont également pleinement investis et sollicités par la ville depuis de nombreuses années dans le champ de la prévention des actes malveillants.

Néanmoins, à l'épreuve du terrain et des récents évènements, il m'apparaît aujourd'hui indispensable que l'Etat renforce la présence visible d'effectifs de la police nationale au sein des quartiers sensibles, à même de rétablir la confiance des habitants dans les institutions républicaines.

Dans le prolongement de nos échanges depuis un mois, je vous demande donc Madame la préfète, au regard de vos compétences, d'engager des renforts de force mobile de manière pérenne au profit de la commune de Vénissieux.

Je vous prie de croire, Madame la préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Michèle PICARD



*Michèle Picard*  
MAIRE DE VÉNISSIEUX  
CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

Hôtel de police  
Monsieur Patrick CHAUDET  
Directeur départemental de la sécurité  
publique  
40 rue Marius-Berliet  
69008 LYON

Le 9 janvier 2020

N/Réf. : GR/NL/11/2020

Monsieur le Directeur,

Depuis un mois, des évènements graves sur fond de trafics de stupéfiants se sont déroulés à Vénissieux : deux homicides (11 et 25 décembre), des coups de feu sur la voie publique (22 décembre) et une personne blessée par balles (5 janvier). Force est de constater qu'il y a une recrudescence inquiétante des actes violents dans notre ville qui alimente le sentiment d'insécurité des habitants des quartiers concernés, notamment celui de Barel / Charréard.

La sécurité intérieure et l'ordre public sont des compétences régaliennes de l'État. Je mesure chaque jour la qualité du travail et l'investissement des fonctionnaires de police du commissariat de Vénissieux, parfois renforcés par d'autres unités spécialisées (police judiciaire, motards, CRS...). Dès la mise en place de la police de sécurité du quotidien, j'ai demandé et obtenu que Vénissieux, qui figurait déjà en zone de sécurité prioritaire, soit désignée en quartier de reconquête républicaine. Les moyens alloués, notamment en termes d'effectifs, ont permis d'obtenir rapidement des résultats probants en matière de lutte contre l'économie souterraine.

Ayant le sens des responsabilités, je sais qu'il n'y a aucune compétence qui ne soit le fait de l'État seul ou des collectivités seules. Le rôle des collectivités en matière de sécurité est également important. A ce titre, j'ai engagé récemment d'importants effectifs de la police municipale pour la nuit de la Saint Sylvestre. Le centre de supervision urbain (CSU) de la ville qui fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 se révèle un outil indispensable et largement exploité par les policiers nationaux. La qualité de la collaboration et la complémentarité des forces sur le ressort de la ville doit être souligné.

D'autres partenaires publics et privés (bailleurs, régies de copropriété, Keolis, etc.) sont également pleinement investis et sollicités par la ville depuis de nombreuses années dans le champ de la prévention des actes malveillants.

Néanmoins, à l'épreuve du terrain et des récents évènements, il m'apparaît aujourd'hui indispensable que l'Etat renforce la présence visible d'effectifs de la police nationale au sein des quartiers sensibles, à même de rétablir la confiance des habitants dans les institutions républicaines.

Je vous demande donc, Monsieur le directeur, au regard de vos compétences, d'engager des renforts de force mobile ou de la Direction départementale de la sécurité publique au profit de la commune de Vénissieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.



Michèle PICARD